

répondoit qu'elle donnera les ordres pour remédier à tout cela; quelques fois elle se plaint des Gouverneurs Anglois; mais dans le fond elle ne fait rien pour arrêter les desordres, jusqu'à ce qu'enfin en 1754 elle se détermine de les soutenir par les armes; & au fort de la Négociation, & de l'hiver, on apprend en Angleterre qu'une Flotte formidable se prépare à Brest, & qu'on ne fait pas un secret en France qu'elle est destinée pour se maintenir en possession de ce qu'on avoit saisi en Amérique.

Voilà donc la Grande-Bretagne mise dans la nécessité d'armer aussi de son côté, pour se conserver ce que la France lui avoit laissé, & si dans cette situation elle avoit attaqué la Flotte Française en sortant de Brest, pleinement justifiée par toutes les Loix divines & humaines, la Guerre auroit été purement défensive de son côté.

Cette Flotte Française ayant passé en Amérique, les Vaisseaux Anglois en prirent deux bâtimens remplis de troupes; sur cela la France rappelle son Ministre de Londres, sans prendre congé; & la Grande-Bretagne ouvertement menacée d'une guerre, juge à propos d'empêcher son Ennemi de venir chez elle, en prenant ses Vaisseaux & en détenant ses Matelots. Voilà l'exacte vérité.

Cette courte exposition de ce qui s'est passé entre les deux Cours sur les affaires d'Acadie, vous convaincra, Monsieur, de la nécessité & de la justice des mesures défensives que la Grande-Bretagne a prises. Quoique la France lui eut fait la guerre dans la Nouvelle-Ecosse depuis 1749, la Grande-Bretagne a soigneusement évité tout ce qui pouvoit l'allumer, soit en Amérique, soit en Europe, jusqu'au moment que la Flotte Française fut prête à débarquer une armée pour attaquer ses possessions. Doutera-t-on du droit qu'elle avoit de prendre ces Vaisseaux?